

La présente lettre a été écrite par un **collectif de chargé.e.s de cours dispensant des enseignements au département d'Histoire de l'art et Archéologie, avec le soutien de nombreux enseignant.e.s titulaires de ce même département.**

Nous souhaitons aborder le **problème des conditions de travail des chargé.e.s de cours.** Au niveau national, le recours de plus en plus important aux chargé.e.s de cours pour assurer les enseignements est un des symptômes de la précarisation de l'enseignement supérieur. Lors de la dernière assemblée générale du département Histoire de l'Art et Archéologie (janvier 2019), un bilan faisait état de **157 chargé.e.s de cours qui assuraient « pratiquement la moitié des enseignements » et jusqu'à 2/3 des enseignements de Licence 1 pour l'année 2018/2019.** Depuis bien trop d'années, l'Université est dépendante des chargé.e.s de cours qui assurent l'essentiel des enseignements<sup>1</sup>.

Pour autant, les **conditions de travail sont de plus en plus précaires** et ont de fortes répercussions sur le recrutement. En ce qui concerne notre département, nous dénonçons les **problèmes récurrents dans le traitement des dossiers, pour diverses raisons, qui ont abouti à des délais de traitement et de mises en paiement très élevés** (au mois de janvier 2019, 60% des dossiers ne pouvaient être mis en paiement à la fin du semestre et au mois de décembre 2019, ce taux montait à 85,88% des dossiers). Encore aujourd'hui, en janvier 2020, nous ne sommes pas payés pour nos cours du premier semestre, y compris celles et ceux dont le dossier administratif a été validé il y a déjà plusieurs mois. Il est absolument inadmissible de toucher son salaire 6 ou 9 mois (et parfois plus) après avoir assuré sa charge de cours, d'autant plus lorsqu'on sait qu'une partie des chargé.e.s de cours se trouvent en situation de grande fragilité économique, alors même que « [...] le ministère a publié une circulaire le 25 avril 2017 censée mettre fin aux retards de paiement qui, dans certaines universités, excédaient les 6 mois. Elle demande aux universités de mensualiser les vacataires, avec un retard maximum de deux mois<sup>2</sup> ». Enfin, il faut également insister sur la faible valeur de nos salaires : ramené au taux horaire réel<sup>3</sup>, les chargé.e.s de cours reçoivent une rémunération inférieure au SMIC horaire.

Tout cela s'inscrit désormais dans un **climat de précarisation générale de l'enseignement supérieur et de la recherche auquel nous nous opposons fermement.** Cette détérioration ne s'arrêtera pas aux seuls chargé.e.s de cours. La loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche qui sera bientôt présentée, assumée comme étant une loi « *inégalitaire et darwinienne* » par son principal défenseur, Antoine Petit (PDG du CNRS), **envisage la suppression du corps des Maîtres et Maîtresses de Conférences au profit de CDD.** Nous reprendrons la formule des enseignant.e.s du département Arts plastiques-Design, pour qui

---

1 « Au niveau national, la DGRH en estimait le nombre, en 2015, à 135 000 personnes et, en 2017, à 105 596. On peut comparer ces chiffres fluctuants aux 56 450 enseignant.e.s-chercheurs/ses titulaires et 13 200 enseignant.e.s de statut second degré recensé.e.s. » (rapport Sud Éducation 2020, [https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/01/guide\\_precairite\\_esr-2.pdf](https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/01/guide_precairite_esr-2.pdf), p. 12).

2 (rapport Sud Éducation 2020, [https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/01/guide\\_precairite\\_esr-2.pdf](https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/01/guide_precairite_esr-2.pdf), p. 46) ; Circulaire n° 2017-078 du 25-4-2017 - MENESR - DAF B2 (<https://www.snesup.fr/article/circulaire-ndeg-2017-078-delaix-de-paiement-des-charge.e.s-de-cours-de-lenseignement-superieur>)

3 « si on applique la « clé » donnée dans le statut des enseignant.e.s chercheur.e.s (une heure de TD correspond à 4,2 heures de travail effectif), on aboutit à une rémunération inférieure au SMIC horaire » (rapport Sud Éducation 2020, [https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/01/guide\\_precairite\\_esr-2.pdf](https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/793/files/2020/01/guide_precairite_esr-2.pdf) p. 45).

cette précarisation générale « *pose des problèmes manifestes de stabilité de la proposition pédagogique, de transmission des contenus, et de suivi des étudiant.e.s.* »<sup>4</sup>.

**Depuis des années, de nombreuses discussions ont été entamées, des recours aux organes de presse ont été réalisés<sup>5</sup>, plusieurs collectifs de précaires se sont montés et sont actifs,** etc... Pourtant, malgré les promesses, la situation empire d'année en année. Les directions de département, d'UFR et les présidences d'Université successives refusent d'y voir un problème structurel et tardent à amorcer de réels changements. Il nous semble donc que des moyens doivent être mis en œuvre pour que la situation évolue rapidement.

Nous rejoignons donc le constat de nos collègues du département Arts plastiques-Design et **nous nous engageons dans une grève qui prendra la forme d'une rétention des notes**, en nous accordant avec les personnels administratifs de l'UFR qui ne doivent pas souffrir de cette démarche (il est donc inutile de contacter les secrétariats qui ne seront pas en mesure de communiquer les notes). Nous persisterons dans cette voie tant que nos revendications n'auront pas été définitivement acceptées :

- **L'amélioration de la communication autour des possibilités de charges de cours ;**
- **L'optimisation de la gestion et le suivi des dossiers des chargé.e.s de cours** (traitement plus rapide, information claire et accessible sur les formalités administratives à remplir, création d'un document du type « guide du recrutement des chargé.e.s de cours » à l'image de ce qui se fait dans d'autres universités) ;
- **Le paiement rapide des salaires et la mensualisation / avance sur salaire des chargé.e.s de cours** qui en ferait la demande, comme préconisé par la circulaire ministérielle ;
- **La création d'un poste de référent** des chargé.e.s de cours au sein des départements ou UFR ;
- **Une redéfinition rapide du statut de chargé.e de cours et, à terme, de l'ensemble des personnels non titulaires de l'UT2J.**

Nous invitons nos collègues d'Histoire et d'Histoire de l'Art à en faire de même pour que le message soit enfin entendu et que des solutions satisfaisantes et rapides soient définitivement trouvées. Ce type d'action n'est pas limité à notre UFR (actions similaires en prévision en Arts plastique, Sociologie) et commence même à s'étendre à l'échelle nationale. Nous invitons en particuliers les enseignants-chercheur.se.s titulaires à nous rejoindre : nous sommes vos étudiant.e.s, vos collègues et avons plus que jamais besoin de votre soutien. Tous ensemble, arrêtons de nous habituer à ce contexte désastreux de déconstruction de l'enseignement supérieur et de la recherche et battons-nous pour redonner aux enseignant.e.s et aux chercheur.se.s des conditions de travail dignes et aux étudiant.e.s une formation de qualité.

**Le collectif de chargés de cours du département Histoire de l'Art et Archéologie**  
**vacataires\_haa@yahoo.com**

---

4 [https://snesupparis1sorbonne.files.wordpress.com/2019/12/2019\\_12\\_dpt\\_ap-d\\_texte-de-position.pdf](https://snesupparis1sorbonne.files.wordpress.com/2019/12/2019_12_dpt_ap-d_texte-de-position.pdf)

5 [https://www.lemonde.fr/francaises-français/article/2017/04/26/mathieu-32-ans-devenu-autoentrepreneur-pour-etre-prof-precaire-a-l-universite\\_5117805\\_4999913.html](https://www.lemonde.fr/francaises-français/article/2017/04/26/mathieu-32-ans-devenu-autoentrepreneur-pour-etre-prof-precaire-a-l-universite_5117805_4999913.html)